

Hauts-de-France, Aisne
Haramont
Église paroissiale Saint-Clément, route de Taillefontaine, rue de Selve

Plaque obituaire d'Antoine-Joseph Simonin, curé d'Haramont

Références du dossier

Numéro de dossier : IM02000595
Date de l'enquête initiale : 1992
Date(s) de rédaction : 2001, 2015
Cadre de l'étude : inventaire topographique canton de Villers-Cotterêts, mobilier et objets religieux
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : plaque commémorative
Précision sur la dénomination : plaque obituaire
Appellations : d'Antoine-Joseph Simonin, curé d'Haramont

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en village
Emplacement dans l'édifice : mur occidental de la nef, au nord de la porte d'entrée

Historique

Cette plaque rappelle le souvenir d'Antoine-Joseph Simonin, curé d'Haramont pendant quarante années (de 1684 à 1724), et de sa fondation obituaire. Elle a été taillée peu après son décès, survenu le 7 novembre 1724. À l'origine, elle devait se trouver dans le chœur de l'église, où ce desservant a été inhumé le lendemain de son décès, comme l'atteste l'état-civil d'Haramont. L'acte notarié mentionné, passé devant le notaire coterézien Étienne Le Brun le 29 décembre 1693, est conservé aux Archives départementales de l'Aisne et permet de connaître la teneur exacte de la fondation d'offices religieux dont le texte occupe la majeure partie de la surface de la pierre.

Période(s) principale(s) : 1ère moitié 18e siècle

Description

La plaque, de forme rectangulaire verticale, est maintenue au mur par quatre pattes de fixation métalliques : deux en haut et deux en bas. L'œuvre a été taillée dans un seul morceau de calcaire de couleur crème, et sa surface - jadis polie - est entièrement recouverte par le texte gravé de la fondation obituaire.

Éléments descriptifs

Catégorie(s) technique(s) : taille de pierre
Éléments structurels, forme, fonctionnement : , rectangulaire vertical

Matériaux : calcaire (beige, monolithe) : taillé, poli, gravé

Mesures :

Dimensions totales : h = 79 ; la = 59 ; pr = 4.

Inscriptions & marques : inscription (gravé, sur l'oeuvre, partiellement illisible, lecture incertaine, connu par document)

Précisions et transcriptions :

Transcription des éléments encore lisibles de l'épithaphe d'Antoine-Joseph Simonin, curé d'Haramont, et du texte de sa fondation obituaire : CY [...] / GYST LE [CORPS ...] / PERSONNE [...] ANTOINE [JOSEPH SIMO-/-NIN] PREST[...] / GOUER[...] / ANS ET A LA [...] / DE LA DITE [...] / ET JARDIN PAR [...] CO-/-STE AU PRESBITAIRE [...] / BRAQUET A PRESENT [...] / CHARGE PAR ICEUX SUCESSEUR[...] CHAN-/-TER ET CELEBRER A PERPETUITE [DEUX O]-/-BIT SOLEMNEL PAR ANS POUR LE REPOS / DE SON AME UN LE 7 NOU[EM]BRE [J]OUR DE SON / DECED ET L AUTRE LE [6 DECEMBRE] AUX-/-QUEL SERA FAIT UNE COLLECTE POUR / MESSIRE NICOLAS ARNOLD SON BIENFAIC-/-TEUR ET NICOLLE ONBELOT SA MERE / CHAQUE FESTE DE LA [...] / CHANTE A VESPRE LES [...] / UIERGE, L ORAISON [...] / PROFONDIS, LE [...]JERA AU / PROSNE LES [...] LE DIMANCHE / PRECEDENT, [...] CLERE 20 SOLS / A LA FABRIQUE AUSSI 20 SOLS FERA SON[NER] / SUIUANT LA COUTUME ET EN CAS QUE / LES DITS SUCESSEURS CUREZ SOIENT / DEFAILLANTS LE REUENU DU LEGS / ESTIME PAR AN 25 (lt ?) SERAS DONNE AUX / PAUURES DU DIT HARAMONT PAR CONTRACT / PASSE DEUANT LEBRUN NO[TAI]RE A UILLERS CO[TTERETS] / LE 29 DECEMBRE 1693 Prieron Dieu pour le repos de / [...] ame.

Le contrat permet de compléter cette transcription lacunaire. Par cet acte, Antoine-Joseph Simonin donne à ses successeurs curés d'Haramont, les maisons et jardins qu'il a acquis de Nicolas Dubois et du nommé Brunet, tenant ensemble d'un côté au presbytère et d'autre à la propriété venant de Braquet, pour agrandir et embellir le presbytère. Les dits successeurs, en contrepartie, sont chargés de chanter et célébrer à perpétuité dans l'église d'Haramont, deux obits solennels par an pour le repos de l'âme du défunt, un le jour de son décès et l'autre le jour et fête de saint Nicolas le 6 décembre, auxquels obits, il sera fait une collecte [oraison] pour le repos des âmes de Nicole Ombelot sa mère et de Messire Nicolas Arnould, son bienfaiteur. [Le prêtre Nicolas Arnould avait précédé Antoine-Joseph Simonin à la cure d'Haramont]. Il conviendra aussi, tous les jours de fête solennelle de la Sainte Vierge, de chanter à l'issue des vêpres, les Litanies de la Sainte Vierge, l'oraison "*Et inuolata*" et un "*De profundis*". Ces obits seront annoncés par le curé à son prône, le dimanche précédent, et sonnés à la manière accoutumée. Le curé devra également payer tous les ans à la fabrique d'Haramont 20 sols et pareille somme au clerc. Au cas où les curés successeurs seraient négligents, le revenu du legs sera donné aux pauvres d'Haramont sans aucune formalité de justice.

État de conservation

mauvais état , oeuvre menacée

L'humidité de l'église et le contact de la dalle avec le mur ont rendu le matériau de l'œuvre pulvérulent. La surface se délite et l'inscription commémorative est devenue presque entièrement illisible.

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété de la commune

Références documentaires

Documents d'archive

- AD Aisne. Série E (archives notariales) ; minutier 187 E : 187 E 10 (Étienne Le Brun, notaire à Villers-Cotterêts ; 1692-1693).
Acte du 29 décembre 1693.

Illustrations



Vue générale de la plaque.
Phot. Thierry Lefébure
IVR22_19920202189X

Dossiers liés

Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

Le mobilier de l'église paroissiale Saint-Clément d'Haramont (IM02000594) Hauts-de-France, Aisne, Haramont, Église paroissiale Saint-Clément, route de Taillefontaine, rue de Selve

Auteur(s) du dossier : Christiane Riboulleau

Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) AGIR-Pic ; (c) Département de l'Aisne



Vue générale de la plaque.

IVR22_19920202189X

Auteur de l'illustration : Thierry Lefébure

(c) Ministère de la culture - Inventaire général ; (c) Département de l'Aisne ; (c) AGIR-Pic
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation